

Logement : Paris et ses partenaires s'engagent contre la spéculation

Anne Hidalgo et son adjoint Ian Brossat ont réuni mercredi l'ensemble des signataires du pacte « Logement pour tous », pour un premier bilan un an après son lancement. A cette occasion, ils ont signé la Charte anti-spéculative, qui évitera les surenchères foncières et diminuera les prix des logements.

Le 23 juin 2014, Anne Hidalgo signait aux côtés de tous les acteurs du logement le pacte « Logement pour tous ». Il coordonne depuis leurs actions pour la création de 10.000 logements par an, accessibles à tous les Parisiens. Leur travail collaboratif a abouti à 24 propositions concrètes, présentées en décembre dernier, dont un grand nombre a déjà été mis en place : protocole foncier avec la SNCF et la RATP, dispositif innovant Multiloc', lutte contre les meublés touristiques illégaux, etc.

Pour le premier anniversaire du pacte « Logement pour tous », une nouvelle étape a été franchie, avec la signature de la charte anti spéculative.

Elle fixe les conditions dans lesquelles la Ville de Paris et ses aménageurs, ainsi que les partenaires propriétaires fonciers signataires, s'engagent à mener les consultations de promoteurs privés pour toute réalisation d'immeubles de logements sur le territoire parisien, qu'il s'agisse d'opérations conduites dans des secteurs d'aménagement ou sur des terrains isolés.

Cette Charte demande aux promoteurs de s'engager à l'avance sur les prix de sortie des logements issus d'opérations permises par la mobilisation du foncier de la Ville et de ses partenaires, qui s'engagent de leur côté à mobiliser ce foncier à un prix fixe. Elle précise également le cadre d'une collaboration plus efficace et transparente dans la conduite des projets.

En adhérant à cette charte, les acteurs parisiens s'engagent à éviter la surenchère foncière afin de maîtriser les prix de construction et donc d'accession pour les Parisien-ne-s et à promouvoir une construction participant au développement durable de la capitale, à la qualité architecturale de son paysage et à la satisfaction des besoins des habitants.

Par ailleurs, La Maire de Paris a installé le comité Priorité logement : une nouvelle instance de suivi qui sera force de proposition et d'évaluation de la politique de la municipalité en matière de logement. Elle sera coprésidée par son adjoint Ian Brossat et François Bertière président de Bouygues immobilier.